

054-215404393-20221205-DCM1692022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022  
Affichage : 13/11/2022**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 décembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE DANNEBEY D. ZIETERSKI WEHRLÉN C. JACOB SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY  
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. DEMARNE  
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA  
L. BABIN a donné pouvoir à B. JEANDEL  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI  
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\_\_\_\_OBJET\_\_\_\_

**Mise à jour annuelle du tableau des effectifs**

***Nomenclature ACTES : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE- Personnels titulaires et stagiaires de la F.P. T – Délibérations et conventions***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27  
présents : 19  
votants : 27  
pour : 20  
contre : 7 (SD-DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)  
abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Un certain nombre d'emplois sont vacants dans le tableau des effectifs, soit parce que les agents ont quitté la collectivité (retraite, démission, mutation, ...), soit parce qu'ils ont pris un nouveau poste suite à un avancement de grade ou promotion interne. Ces postes n'ayant pas été pourvus dans l'année, il n'y a plus lieu de laisser ces postes vacants.

Par ailleurs, certains agents bénéficient d'une promotion dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, il convient donc de créer un poste correspondant à leur nouveau grade de promotion

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de créer les postes correspondant aux nouveaux grades des agents bénéficiant d'une promotion,  
 Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de supprimer les postes laissés vacants,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 novembre 2022 concernant la suppression de certains postes au tableau des effectifs,

Considérant l'avis de la Commission N°1 en date du 22 novembre 2022 ;

### Le Conseil Municipal :

#### - Autorise :

- La création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 6 décembre 2022 ;
- La création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 32,50 heures hebdomadaires, à compter du 6 décembre 2022 ;
- La création de 2 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 6 décembre 2022 ;
- La création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 6 décembre 2022 ;
- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de :
  - Suite à une décharge de fonctions : 1 emploi fonctionnel de DGS à temps complet ;
  - Suite à réussite à concours sur un grade supérieur : 1 poste de Rédacteur à temps complet ;
  - Suite à mutation : 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
  - Suite à départ en retraite : 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et 2 postes d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - Suite à démission : 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet ;
  - Suite à promotion interne : 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 30,97 heures hebdomadaires ;
  - Suite à avancement de grade : 1 poste de Rédacteur à temps complet, 3 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet, et 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 32,50 heures hebdomadaires.

- Inscrit les crédits correspondants au budget de la commune ;

- Modifie le tableau des effectifs de la commune conformément.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 12/12/2022 et que la convocation a été faite le 29/11/2022.

Le Maire,



POUR COPIE CONFORME

PULNOY, le 5 décembre 2022



Le Maire,

Marc OGIEZ